Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260903-202621-DE

DECISION DU MAIRE 2026/21
ACQUISITION DE RAFRAICHISSEURS

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.44 en date du 26 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'améliorer le confort dans l'école et l'ALSH en installant des rafraichisseurs d'air mobile ;

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis de la société ABC, 9 rue du Petit Banc, 79000 NIORT dans le cadre de l'acquisition de 10 rafraichisseurs d'air pour l'école et l'ALSH pour un montant de trois mille trois cent quinze euros HT (3 315€) soit trois mille neuf cent soixante-dix-huit euros et soixante-douze centimes TTC (3 978.72€)

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune à l'opération 96 « Acquisition matériel et mobilier divers » article 2188.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 03/09/2026
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON-en-VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)